

COMMUNE DE VILLAROGGER
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain EMPRIN, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 28 mai 2025.

Présents :

Mmes BOULANGEAT Mégane, LIMBARINU Nadine
MM CERISE Jérôme, CHARDON Maurice, DUBOS Jean-Christophe, EMPRIN Alain, MARMOTTAN Lionel, VIVET-GROS Alexis

Absent ayant donné pouvoir : Mme CREY Marlène a donné pouvoir à BOULANGEAT Mégane

Absent : M. COGEZ Frédéric

Le Maire propose au conseil municipal d'élire comme secrétaire de séance : Monsieur CHARDON Maurice

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du 5 mai 2025 qui est adopté à l'unanimité

Délibération 2025_61 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et l'unanimité, accepte d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables présentées par le comptable du Trésor pour un montant de 2 117,06 € et charge Monsieur le Maire d'imputer le montant de la dépense au budget de l'exercice courant.

Délibération 2025_62 Location gîte Le Génépy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de louer le gîte « Le Génépy » à Monsieur Bastien Lassiaz à compter du 19 mai 2025 jusqu'à l'automne 2025, fixe le montant du loyer mensuel à la somme de 300 € (toutes charges comprises) et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location correspondant

Délibération 2025_63 Choix des exploitants des futurs commerces au Pré – Pôle école de sports

Monsieur le Maire informe qu'une seule candidature est parvenue pour ce pôle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir ESF Arc 1950/2000 pour l'exploitation de l'école de sports et autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce projet.

Délibération 2025_64 Choix des exploitants des futurs commerces au Pré – Pôle magasin de sports

Monsieur le Maire informe que 3 prestataires se sont intéressés au projet. 2 dossiers sont parvenus en Mairie et les candidats ont été reçus par les élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la société Epeak pour l'exploitation du pôle sports et autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce projet

Délibération 2025_65 Droit de préemption

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le cadastre et le P.L.U, et en avoir délibéré et à l'unanimité, ne juge pas utile d'exercer son droit de préemption sur les biens cadastrés E 313, 315 et 318 situés à la Gurraz

Délibération 2025_66 Droit de préemption

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le cadastre et le P.L.U, et en avoir délibéré et à l'unanimité, ne juge pas utile d'exercer son droit de préemption sur le bien situé au Pertuis cadastré C 1936

Délibération 2025_67 Rapport du concessionnaire au concédant pour l'exercice 2023/2024 - Société A.D.S - Remontées mécaniques et domaine skiable

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport et les annexes établis par le concessionnaire, la Société A.D.S, dans le cadre de la délégation de services publics des Arcs – remontées mécaniques et domaine skiable, pour l'exercice 2023/2024.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, après en avoir délibéré (Pour : 6 voix)
(Messieurs Alexis VIVET-GROS- Jérôme CERISE, et Jean-Christophe DUBOS ne participent pas au vote)

Prend acte du rapport présenté et de ses annexes et approuve le rapport présenté qui n'appelle pas d'observation de la part de la Commune

Délibération 2025_68 Remboursement de frais de mission

Monsieur Alain Emprin quitte la salle – Monsieur Alexis Vivet-Gros, adjoint, assure la présidence de la séance
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte de rembourser à M. Alain EMPRIN les frais mentionnés ci-dessus pour un montant de 267,30 euros.

Divers

Le choix des exploitants des futurs commerce du Pré – Pôle alimentation est reporté à une date début juillet.

Monsieur le Maire informe qu'il a demandé à la gendarmerie d'intervenir pour des contrôles de vitesse des camions desservant le chantier du Pré

**Le Secrétaire,
Maurice CHARDON**



**Le Maire,
Alain EMPRIN**

